



TROPHÉES DE L'INNOVATION DU GRAND EST 2020

Règlement

Date d'édition du règlement : 16 septembre 2019

Préambule

Les Trophées de l'innovation du Grand Est sont soutenus par la Région Grand Est, la CCI Grand Est et l'Union Européenne. Organisés par Grand E-nov, ils visent à encourager l'innovation, promouvoir des produits, procédés ou services innovants développés par les entreprises du Grand Est et illustrer ainsi le potentiel d'innovation du territoire.

Grand E-nov, co-fondée en partenariat avec la Région Grand Est et la CCI Grand Est, est l'agence d'innovation du Grand Est. Elle accompagne toutes les entreprises dans le développement et le financement de leurs projets d'innovation et est le premier maillon pour l'appui aux territoires. Ses missions s'articulent autour de l'ingénierie des projets d'innovation, l'accompagnement vers l'industrie du futur et la transformation numérique, l'accélération et l'accompagnement des start-ups, notamment pour la levée de fonds, le financement des solutions d'innovation, et l'accompagnement des projets territoriaux d'innovation.

Plus d'informations sur : www.grandenov.fr

La participation aux Trophées de l'innovation du Grand Est offre aux candidats sélectionnés de multiples avantages :

- Bénéficier d'une synthèse du projet déposé, via les outils de la plateforme VIANEO, mis à la disposition des candidats dans le cadre du dépôt du dossier, (synthèse de la stratégie d'accès au marché, matrice SWOT et assistance à la rédaction du pitch),
- Communiquer en direction des acteurs économiques locaux et faire connaître l'entreprise,
- Présenter le projet à Grand E-nov et à ses partenaires en vue de bénéficier de leur accompagnement personnalisé,
- Bénéficier d'une communication et d'une couverture presse lors de la remise des prix.

Article 1 – Objet

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions et modalités de participation des candidats aux Trophées de l'innovation du Grand Est.

Article 2 – Candidature

Les Trophées de l'innovation s'adressent à toute organisation (entreprise industrielle ou de service, association), quelle que soit sa taille :

- située dans la région Grand Est
- et portant un projet d'innovation (nouveaux produits, services ou process...) en phase de lancement (mis sur le marché après septembre 2018).

Soutenu par



Organisé par





TROPHÉES DE L'INNOVATION DU GRAND EST 2020

2.1. Conditions

Ce concours est accessible à toute personne morale qui n'est pas en liquidation judiciaire et dont le dirigeant n'a pas été condamné à une interdiction de gérer.

Ne peuvent être candidats, ni les organisateurs, ni les personnes amenées à participer à l'organisation du concours.

Chaque entreprise candidate ne peut présenter qu'un seul projet.

La participation au Trophées de l'innovation du Grand Est est gratuite pour tout candidat.

Les frais afférents à la présentation de candidature (éventuelle présentation devant le jury, frais de déplacements, frais de constitution du dossier, ...) sont à la charge de chacun des candidats. Aucun remboursement ne sera effectué.

2.2. Dossier de candidature

Le dossier de candidature, entièrement digitalisé, via la plateforme VIANEO, se compose :

- du règlement des Trophées de l'innovation du Grand Est,
- du formulaire 'identité et caractéristiques du projet',
- du formulaire 'présentation de la stratégie marché'.

Le candidat aura la possibilité d'enregistrer sa demande et d'y revenir, avant de déposer la candidature. Une synthèse du projet, issus de l'exploitation des formulaires de candidatures, est généré lors du dépôt et est téléchargeable sur la plateforme.

Le dossier de candidature est complété en ligne via le site internet : <https://grandenov.vianeo.com/fr>

Les conditions d'utilisation sont décrites à l'article 8.

Les date et heure limite de réception du dossier sont fixées au **lundi 4 novembre 12h00**, les dossiers parvenant après ces date et heure ne seront plus admis.

Tout dossier incomplet ou portant des indications d'identité ou d'adresses fausses sera considéré comme nul.

Article 3 – Déroulement de l'appel à candidatures

3.1. Calendrier

- **23 septembre 2019** : Lancement de l'appel à candidatures
- **4 novembre 2019 12h00** : Clôture de l'appel à candidatures
- **11 décembre 2019** : Jury et audition des finalistes
- **Début 2020** : Cérémonies de remise des Trophées aux lauréats sur 3 sites du Grand Est

Soutenu par



Organisé par





TROPHÉES DE L'INNOVATION DU GRAND EST 2020

3.2. Critères de sélection

La sélection des meilleurs projets se fera en 2 étapes :

- analyse des dossiers sur la plateforme par des experts innovation de Grand E-nov et des membres du Jury de sélection (composé d'experts de Grand E-nov, des membres de son Conseil de Surveillance, de son club des entreprises innovantes et de partenaires sponsors). A cette étape, les finalistes sont sélectionnés,
- sélection par le Jury des lauréats le jour des pitch

Enfin, les prix seront décernés par catégories, selon les modalités suivantes, pour chacun des territoires Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine :

- 1 Prix d'Innovation généraliste
- 1 Prix d'Innovation sociale
- 1 Prix d'Innovation touristique
- 1 Prix « Coup de cœur »
- 1 prix Scale-up : prix attribué par les membres du jury Scal'E-nov à 3 startups sélectionnées de l'appel à candidature Scal'E-nov (pour candidater, <https://www.grandenov.fr>).

L'approche innovante des projets est analysée, en fonction des critères d'éligibilité définis ci-après :

- Caractère innovant du projet pouvant concerner une l'innovation marketing et commerciale, une innovation de produit, service et usage, une innovation technologique, une innovation de procédé et d'organisation, une innovation de modèle d'affaires

Sont également étudiés :

- L'impact économique du projet en région Grand Est,
- Son potentiel du marché
- La cohérence du projet : équipe, capacité financière, approche marketing et commerciale...,
- L'engagement de l'entreprise dans une démarche d'innovation (veille, créativité, brevets, ...).

Article 4 – Composition et fonctionnement du jury

Composition

Le jury est constitué d'au moins :

- Un représentant de Grand E-nov, qui présidera ce jury,
- Un représentant des financeurs de Grand E-nov

Soutenu par



Organisé par





TROPHÉES DE L'INNOVATION DU GRAND EST 2020

- Des représentants des membres du Conseil de Surveillance de Grand E-nov (Le Conseil de Surveillance de Grand E-nov est constitué de représentants des Universités du Grand Est, des SATT, des CRITT, des Institut Carnot, des Pôle de compétitivité, des EPST, de la Conférence des Grandes Ecoles,)
- Des représentants des membres du Club des entreprises innovantes animé par Grand E-nov
- Des représentants des partenaires territoriaux et partenaires sponsors.

Fonctionnement

Le projet ayant reçu le plus grand nombre de voix se verra attribuer le ou les prix.

Les membres du jury disposent tous d'une voix, sauf en cas d'égalité où le vote du président comptera pour voix double.

Après examen des dossiers, le jury se réserve le droit de n'attribuer aucun prix, s'il estime que les projets ne sont pas suffisamment performants (sur la base des critères définis à l'article 3.2. du présent règlement).

Le jury est indépendant et souverain. La décision du jury sera sans recours.

Tout membre du jury ayant un lien - un candidat devra s'abstenir de participer à la délibération concernant le projet.

Article 5 – Dotation

Les lauréats des prix d'Innovation généraliste, prix d'Innovation sociale et Prix d'Innovation touristique se verront remettre une dotation de 3 000 €.

Les Prix « Coup de coeur » et Scale-up recevront une dotation de 2 000 €. Tous les lauréats bénéficieront également d'une campagne de communication pouvant être relayée par la presse.

Article 6 – Confidentialité

Les dossiers de candidature ne sont accessibles que par les membres du jury et l'équipe de Grand E-nov .

Les délibérations du jury sont confidentielles

Enfin, les membres du jury s'engagent à la confidentialité la plus stricte.

Article 7 – Responsabilité des organisateurs

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, d'écourter, de proroger ou d'annuler les présents trophées et son règlement si les circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne saurait être engagée sur ce fait. Ils se réservent également toute faculté d'interprétation du présent règlement.

La responsabilité des organisateurs des Trophées et des partenaires (y compris les experts et les membres du jury) ne saurait être engagée en cas de litige relatif au processus de recevabilité et de sélection des candidats.

Article 8 – Utilisation de VIANEO

La participation au concours se fait via une plateforme dédiée à l'adresse <https://grandenov.vianeo.com/fr>

Cette plateforme est développée par la société VIANEO.

Soutenu par



Organisé par





TROPHÉES DE L'INNOVATION DU GRAND EST 2020

Le processus de candidature sur la plateforme :

- 1) Le candidat se crée un compte sur la plateforme
- 2) Il accède à son espace et peut remplir les formulaires de candidature
- 3) Tant qu'il n'a pas validé le dépôt du dossier, il peut modifier à tout instant le contenu de son dossier
- 4) Il valide son dépôt de dossier, il ne peut plus modifier son contenu.
- 5) Le projet est évalué et passe en statut sélectionné ou rejeté pour la phase finale de pitch

Apport de la plateforme pour le candidat :

- il dispose de la possibilité d'éditer sa synthèse VIANEO
- il dispose de la possibilité d'utiliser le module matrice SWOT
- il dispose de la possibilité d'utiliser le module d'accompagnement à la préparation du PITCH
- il peut utiliser la fonction collaborative dans la phase de dépôt du dossier (il peut inviter des collaborateurs et partenaires pour co-rédiger son dossier)
- il peut utiliser l'ensemble de ces livrables pour toute autre démarche

La SAS Vianeo s'engage à traiter vos données comme étant strictement confidentielles en accord avec la réglementation européenne et les directives de la CNIL. Pour plus d'informations, <https://grandenov.vianeo.com/fr/security-policy>

Article 9 – Propriété intellectuelle

Chaque candidat déclare détenir légitimement les droits de propriété intellectuelle relatifs aux projets présentés lors du concours et garantit ainsi les organisateurs contre tout recours.

Article 10 – Attribution de juridiction

En cas de litige, les parties rechercheront une solution à l'amiable. En cas d'échec, seuls les tribunaux du ressort de Mulhouse seront compétents. Les parties font élection de domicile à Mulhouse.

Article 11 – Données personnelles

Chaque candidat aux Trophées de l'Innovation du Grand Est 2020 doit saisir son dossier de candidature via la plate-forme VIANEO (RGPD de la plate-forme : <https://grandenov.vianeo.com/fr/security-policy>). Il vous sera demandé des données personnelles (nom, prénom, adresse électronique, numéro de téléphone) par l'intermédiaire des formulaires proposés sur <https://grandenov.vianeo.com>. Le cas échéant, vous êtes informés que les informations recueillies par l'intermédiaire de cette plate-forme par Grand E-nov et signalées par un astérisque sont nécessaires pour traiter les candidatures aux Trophées de l'Innovation du Grand Est, à moins qu'elles ne soient indiquées comme étant facultatives.

Soutenu par



Organisé par





TROPHÉES DE L'INNOVATION DU GRAND EST 2020

Les informations récupérées de la plate-forme Vianéo par Grand E-nov, font l'objet d'un traitement informatisé, sous la responsabilité de Grand E-nov, et sont destinées uniquement à l'Agence Grand E-nov, aux membres du jury et aux sous-traitants en charge du traitement des candidatures et des lauréats.

Conformément à l'article 6, 5° de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les données à caractère personnel ne sont conservées sous une forme permettant l'identification que pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées.

Les informations par voie électronique que Grand E-nov et ses partenaires sont susceptibles d'envoyer au candidat sont en rapport avec sa candidature aux Trophées de l'Innovation du Grand Est et/ou les fonctions qu'il exerce à titre professionnel. Il ne s'agit pas de prospections de nature commerciale, mais de lettres d'actualités ou d'informations dédiées à l'innovation.

Conformément aux articles 32 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés » vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'utilisation des informations personnelles vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un courrier à :

GRAND E-NOV

4 rue du général Leclerc

68100 Mulhouse

ou un e-mail à contact@grandenov.fr

Soutenu par



Organisé par

